



Commune de Chaussoy-Epagny (80250)  
9 rue du Château  
Chaussoy.mairie@wanadoo.fr

## **FORMULAIRE DE DECLARATION DE DEMARCHAGE A DOMICILE**

En application de l'arrêté municipal du 30 juillet 2025, ce formulaire est à transmettre à la mairie de CHAUSSOY-EPAGNY (80250), 9 rue du Château, par courrier ou par mail, accompagné des pièces justificatives listées ci-dessous :

(attention, si plusieurs démarcheurs exercent sur la commune, ce formulaire est à remplir pour chaque agent)

- Extrait Kbis de la société réalisant le démarchage,
- Mandat émanant du représentant légal de la société, entreprise individuelle ou association, habilitant nominativement les préposés à procéder au démarchage à domicile sur la commune,
- Carte professionnelle de l'agent exerçant

1. L'agent effectuant le démarchage sur la commune :

Nom d'usage

Prénom(s)

Numéro de téléphone

Véhicule utilisé par la personne réalisant le démarchage :

Marque

Modèle et couleur

Immatriculation

2. La société employant le démarcheur

Nom de la société

Numéro de SIRET/SIREN

Numéro de téléphone

3. La période d'exercice du démarchage à domicile

Objet du démarchage :

Du..... Au .....

Horaires

Je soussigné(e) :

Certifie l'exactitude des renseignements fournis ainsi que la validité des pièces produites à l'appui de ma déclaration de démarchage à domicile.

Le non-respect de l'arrêté municipal du 30 juillet 2025 sera sanctionné par une contravention de 2<sup>e</sup> classe. Des contrôles seront susceptibles d'être réalisés.

**INFORMATIONS IMPORTANTES** : Il est rappelé que le démarchage à domicile est interdit depuis le 28 mai 2022 dès lors qu'un consommateur a exprimé de manière claire et non ambiguë ne pas vouloir faire l'objet d'une telle visite. Les citoyens ayant apposé à l'entrée de leur domicile un message indiquant leur refus du démarchage ne devront pas faire l'objet d'un démarchage, sous peine de poursuites. Les factures et les contrats d'énergie sont des données personnelles, et nul n'a le droit d'exiger leur communication. Des poursuites judiciaires pourront être engagées en cas d'usurpation d'identité ou d'utilisation d'un faux mandat, notamment à l'encontre des commerciaux qui affirmeraient être mandatés par la mairie de CHAUSSOY-EPAGNY.

Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé par la mairie pour le respect des règles de la vente à domicile, appelé « porte-à-porte », qui consiste à proposer au consommateur de souscrire un contrat de vente, de location ou de prestation de services. Elles sont conservées pendant 1 an et sont destinées aux services de la mairie, de la Gendarmerie Nationale et de la Direction Départementale de Protection des Populations. Conformément à la loi « informatique et libertés », vous pouvez exercer votre droit d'accès aux données vous concernant et les faire rectifier en contactant : la mairie de CHAUSSOY-EPAGNY tel 03.22.41.50.28 courrier : [chaussov.mairie@wanadoo.fr](mailto:chaussov.mairie@wanadoo.fr). Sous réserve d'un manquement aux dispositions ci-dessus, vous avez le droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL ([www.cnil.fr](http://www.cnil.fr))

Fait à .....le.....

Signature du demandeur, précédée de la mention manuscrite « lu et approuvé » :